

## LE 3 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, le **mardi 3 septembre 2019, à 20 h.**

### SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères : Donald Manconi, Clark Shaw, Alain Giroux, Shirley Roy, Anik Korosec et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce

La directrice générale, Julie Boyer ainsi que la secrétaire-trésorière Sarah Channell, sont aussi présentes.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Le maire déclare la présente séance ouverte à 20 h.

2019-09-207

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

**CONSIDÉRANT** l'ajout des sujets suivants au point de varia :

- contribution au tournoi de pêche du Lac Dawson ;
- inscription d'une équipe municipale au relais 24 h de la MRC d'Argenteuil ;
- Participation des municipalités rurales à l'élaboration de solutions face à l'urgence climatique

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

**ADOPTÉE**

2019-09-208

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

---

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le Conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : La conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août 2019 soit approuvé tel que soumis.

**ADOPTÉE**

## **SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Aucun

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Une première période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Remerciement au Service des travaux publics pour le travail fait dans le secteur du Lac Densa
- Remerciement au Service de sécurité incendie pour l'intervention rapide au feu de forêt dans le secteur du Lac Densa
- Question sur l'emplacement de la borne sèche sur le chemin Densa
- Demande concernant la requête de déneigement de rues privées dans le secteur du Lac Grace
- Soulignement de la préoccupation des propriétaires de rues privées relativement à la recherche et à la signature des contrats de déneigement
- Discussion concernant un appel d'offre regroupé pour le déneigement des rues privées de courte longueur afin d'assister les propriétaires desdites rues à retrouver un contrat de déneigement
- Appréciation du travail de madame Geneviève Dubuc
- Question sur la nouvelle limite de vitesse sur le chemin Cambria
- Demande concernant le marquage des chemins, et plus précisément la ligne jaune au centre du chemin Scott

2019-09-209

## **CONTRIBUTION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS : MICHEL HUBERT DEMANDE 2019-1012**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur, monsieur Michel Hubert, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 295 512, 6 295 513, 6 295 514, 6 295 515, 6 295 516, 6 295 517, 6 295 518, et 6 304 066 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan nouvellement déposé et préparé par Barry, Régimbald, Lessard, Arpenteurs-Géomètres, sous le dossier numéro 9 276, minute 7768, en date du 6 août 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande de lotissement a déjà fait objet d'une résolution pour contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, soit la 2018-10-244 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de lotissement fut modifié en projet intégré, approuvé par le conseil le 14 janvier 2019 par voie de la résolution 2019-01-07 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le permis de lotissement a déjà été émis suite au paiement de la contribution et le dépôt des documents demandés ;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 22 février 2019, le lot 6 304 065 a été cédé à la municipalité à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels touchant cette demande de lotissement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2018-10-244 a été abrogée par la résolution 2019-04-99 le 16 avril 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une demande du Ministère des Transports, le plan de lotissement a dû être modifié pour changer l'emplacement prévu de l'entrée au projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de lotissement original a dû être remplacé par le plan préparé par Barry, Régimbald, Lessard, Arpenteurs-Géomètres, sous le dossier numéro 9 276, minute 7768, mentionné ci-haut ;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de mettre le dossier à jour et de confirmer la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**D'ACCEPTER** la contribution du lot 6 304 065 à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels dans le cadre de la demande de permis de lotissement 2019-1012 déposée par monsieur Michel Hubert concernant la création des lots 6 295 512, 6 295 513, 6 295 514, 6 295 515, 6 295 516, 6 295 517, 6 295 518, et 6 304 066 du cadastre du Québec et selon le plan préparé par Barry, Régimbald, Lessard, Arpenteurs-Géomètres, sous le dossier numéro 9 276, minute 7768, en date du 6 août 2019.

**ADOPTÉE**

2019-09-210

**CONTRIBUTION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS : ENTREPRISE G.S.L.L. INC. DEMANDE 2019-1024**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur, monsieur Nicolas Plouffe-Deschamps, pour et au nom de l'entreprise G.S.L.L. Inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 331 007 et 6 331 008 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Madore, Tousignant et Bélanger, Arpenteurs-Géomètres, sous le dossier numéro 10567, minute 18 953, en date du 30 juillet 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 319 158 est subdivisé pour créer un lot constructible de 48 515,6 m<sup>2</sup> sur lequel la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels est calculée à 10 % étant donné qu'ils constituent plus de 10 demandes de lotissement par le même promoteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les termes du Règlement de lotissement 216 de la municipalité du Canton de Gore, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à une superficie de 4 851,56 mètres carrés ou une contribution de 958,11 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**D'ACCEPTER** une contribution en argent, pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au montant de 958,11 \$ dans le cadre de la demande de permis de lotissement 2019-1024 déposée par monsieur Nicolas Plouffe-Deschamps, pour et au nom de l'entreprise G.S.L.L. Inc. concernant la création des lots 6 331 007 et 6 331 008 du cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

2019-09-211

**TRANSFERT DE TITRE DES PROPRIÉTÉS DES LOTS 5 318 172 ET 5 318 177 EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité accepte un don de deux (2) terrains, identifiés par le numéro de lot 5 318 172 (matricule 4669-71-2179) et le lot 5 318 177 (matricule 4669-71-7125), offert gratuitement par Mme Denise Goulet ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Goulet paie les taxes dues sur les matricules concernées ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot est un terrain non aménagé situé près du parc municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge que ce lot pourrait servir à des projets communautaires dans le futur.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** la proposition de madame Denise Goulet concernant le don des deux (2) terrains identifiés par les numéros de lots 5 318 172 et 5 318 177 ;

**D'ÉMETTRE** un reçu de charité au montant de 600 \$ pour le matricule 5 318 172 et de 1 800 \$ pour le lot 5 318 71 177 ;

**DE MANDATER** madame Francine Nault, notaire, pour procéder au transfert de titre de propriété ;

**D'ASSUMER** les frais de transfert de titre de propriété ;

**D'AUTORISER** le maire et la secrétaire-trésorière à signer tous les documents pertinents pour le transfert de titre de propriété.

**ADOPTÉE**

2019-09-212

## DÉNOMINATION DU « CHEMIN WILLIAMS » ET LE RETRAIT DE LA « RUE WILLIAMS »

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Gore catégorise toutes les voies véhiculaires privées à titre de « rue » et toutes les voies véhiculaires publiques appartenant à la municipalité à titre de « chemin » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Gore a municipalisé la rue Williams en adoptant son règlement 223 qui est entré en vigueur le 18 juin 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité juge opportun de modifier le titre « rue » pour le titre « chemin » de cette voie publique pour concorder avec la nomenclature appliquée sur le territoire.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la modification du nom « rue Williams » à « chemin Williams » ;

**DE TRANSMETTRE** cette résolution à la Commission de toponymie du Québec pour approbation et officialisation du nom « chemin Williams » ;

**DE RETIRER** le nom « rue Williams » de la liste des chemins de la municipalité du Canton de Gore à la Commission de toponymie du Québec ;

**DE MODIFIER** l'adresse de lieu des propriétés visées lorsque la création du chemin sera officialisée ;

**D'EFFECTUER** les démarches nécessaires auprès des divers services d'urgence.

**ADOPTÉE**

2019-09-213

## PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU CHEMIN WILLIAMS

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté la résolution no 2019-04-92 afin d'octroyer le contrat pour l'exécution des travaux de construction du chemin Williams à « Les Entreprises Claude Rodrigue inc. » pour la somme de 849 080,03 \$ taxes incluses ;

**CONSIDÉRANT QUE** le décompte numéro 1 a été soumis par « Les Entreprises Claude Rodrigue inc. » pour les travaux de construction du chemin Williams en date du 26 juillet 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du paiement du décompte numéro 1 déposée par l'ingénieur Jean-Michaël Dufort de l'Équipe Laurence.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le paiement de la somme de 54 222.21 \$, taxes incluses, à « Les Entreprises Claude Rodrigue inc. » pour les travaux effectués en date du 26 juillet 2019 dans le cadre du projet de construction du chemin Williams ;

**DE SPÉCIFIER** qu'une retenue égale à 10 % de la valeur des travaux effectués, soit de 5 240.00 \$, est appliquée comme prévu dans le contrat intervenu avec l'entrepreneur ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 03-310-35-000 «AFF. - RUE WILLIAMS »

**ADOPTÉE**

2019-09-214

### **PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 2 POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU CHEMIN WILLIAMS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté la résolution no 2019-04-92 afin d'octroyer le contrat pour l'exécution des travaux de construction du chemin Williams à « Les Entreprises Claude Rodrigue inc. » pour la somme de 849 080,03 \$ taxes incluses ;

**CONSIDÉRANT QUE** le paiement du décompte progressif numéro 1 a été autorisé par la résolution 2019-09-213 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le décompte numéro 2 a été soumis par « Les Entreprises Claude Rodrigue inc. » pour les travaux de construction du chemin Williams effectués entre le 27 juillet 2019 et le 28 août 2019 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un crédit de facturation, numéro F12074, a été déposé le 28 août 2019, par « Les Entreprises Claude Rodrigue inc. » et est applicable au décompte numéro 2 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement du décompte numéro 2 déposée par l'ingénieur Jean-Michaël Dufort de l'Équipe Laurence.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le paiement de la somme de 92 597.78 \$, taxes incluses, à « Les Entreprises Claude Rodrigue inc. » pour les travaux effectués entre le 27 juillet 2019 et le 28 août 2019 dans le cadre du projet de construction du chemin Williams ;

**DE SPÉCIFIER** qu'une retenue égale à 10 % de la valeur des travaux effectués lors de la période ci-haut mentionnée, soit de 8 948.59 \$, est appliquée comme prévu dans le contrat intervenu avec l'entrepreneur ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 03-310-35-000 «AFF. - RUE WILLIAMS ».

**ADOPTÉE**

2019-09-215

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – BARRAGE DU LAC SOLAR (X0004845)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a autorisé, par sa résolution 2019-06-159, l'appel d'offres 2019-05 concernant la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour l'évaluation de la sécurité du barrage du Lac Solar (X0004845) ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) entreprises ont déposé une offre de services ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du comité de sélection et les résultats suivants :

Nom de l'entreprise	Pointage Final
Terta Tech	84.7
CIMA +	S.O.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ** PAR : le conseiller Alain Giroux

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie concernant le barrage du Lac Solar (X0004845) selon le devis d'appel d'offres 2019-05 à « Tetra Tech » pour la somme de 67 835.25 \$ taxes incluses ;

**D'AUTORISER** monsieur Dominique Aubry, directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la municipalité tout document concernant ce contrat ;

**D'AFFECTER** cette dépense au fonds de roulement de la municipalité, pour être remboursée en versements égaux, sur une période maximale de 5 ans ;

**D'APPLIQUER** toute subvention reçue dans le cadre des travaux concernés par ce contrat à la balance de la somme affectée au fonds de roulement afin de diminuer le terme ou le montant de l'affectation.

**ADOPTÉE**

2019-09-216

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – BARRAGE DU LAC CAROLINE (X0004852)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a autorisé, par sa résolution 2019-06-160, l'appel d'offres 2019-06 concernant la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour l'évaluation de la sécurité du barrage du Lac Caroline (X0004852) ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) entreprises ont déposé une offre de services ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du comité de sélection et les résultats suivants :

Nom de l'entreprise	Pointage Final
Terta Tech	82
CIMA +	S.O.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Anselmo Marandola  
**APPUYÉ** PAR : la conseillère Shirley Roy  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie concernant le barrage du Lac Caroline (X0004852) selon le devis d'appel d'offres 2019-06 à « Tetra Tech » pour la somme de 67 835.25 \$ taxes incluses ;

**D'AUTORISER** monsieur Dominique Aubry, directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la municipalité tout document concernant ce contrat ;

**D'AFFECTER** cette dépense au fonds de roulement de la municipalité, pour être remboursé en versements égaux, sur une période maximale de 5 ans ;

**D'APPLIQUER** toute subvention reçue dans le cadre des travaux concernés par ce contrat à la balance de la somme affectée au fonds de roulement afin de diminuer le terme ou le montant de l'affectation.

**ADOPTÉE**

2019-09-217

#### **ANNULATION DU PROJET DE PULVÉRISATION ET DE RECHARGEMENT DU CHEMIN DU LAC GRACE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a prévu, par sa résolution 2019-06-137, un projet de pulvérisation et de rechargement du chemin du Lac Grace ;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts associés à ce projet, la disponibilité des ressources essentielles et du temps nécessaire pour assurer son succès ont été évalués.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Donald Manconi  
**APPUYÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ANNULER** le projet de pulvérisation et de rechargement du chemin du Lac Grace pour l'année 2019 ;

**D'ABROGER** la résolution 2019-06-137.

**ADOPTÉE**

2019-09-218

#### **AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ÉPANDAGE DE SABLE ET LE DÉNEIGEMENT DE CERTAINES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour l'épandage de sable et le déneigement de certaines infrastructures municipales a pris fin au printemps 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire procéder à un appel d'offres sur invitation.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Shirley Roy  
**APPUYÉ** PAR : le conseiller Anselmo Marandola  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :



**D'AUTORISER** la directrice générale, madame Julie Boyer, de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'épandage de sable et le déneigement de certaines infrastructures municipales.

**ADOPTÉE.**

2019-09-219

## **PARTICIPATION AU PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER D'ÉCO-ENTREPRISES QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de récupération hors foyer, cofinancé par Éco Entreprises Québec (EEQ) et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), a rendu possible l'installation de près de 20 000 équipements de récupération multimatières, ce qui correspond à 6 075 tonnes récupérées par année et 2 430 tonnes de CO<sup>2</sup> évitées par année au Québec pendant ses huit années d'existence, soit entre 2008 et 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la MRC d'Argenteuil est entré en vigueur le 11 novembre 2016, soit à la fin du programme de récupération hors foyer, et qu'ainsi, elle n'a pas eu l'opportunité de présenter une demande à ce moment ;

**CONSIDÉRANT QU'**un nouveau programme de récupération hors foyer vient d'être lancé et s'adresse aux municipalités locales, MRC et régies municipales pour des achats de plus de 25 équipements de récupération installés avant la fin de l'année 2019 et que l'appel de projets se terminait le 5 juillet 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Gore évalue son besoin à 3 équipements de récupération multimatières, ce qui est inférieur au minimum requis pour accéder à cette subvention ;

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures 1.6 et 2.8 du PGMR de la MRC d'Argenteuil 2016-2020 ciblent l'implantation d'équipements de récupération de matières recyclables ainsi que de matières organiques dans les bâtiments municipaux et les aires publiques sur l'ensemble du territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce nouveau programme de récupération rembourse aux municipalités et MRC 70 % du coût d'achat des équipements de récupération avant livraison et taxes jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par unité ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une séance d'ajournement tenue le 23 mai 2019, le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro 19-05-121 afin notamment :

- De déposer une demande de financement, pour et au nom de ses municipalités locales qui désirent participer, afin d'obtenir une aide financière pour l'achat et l'installation d'équipements de récupération de matières recyclables dans les aires publiques municipales, dans le cadre du Programme de récupération hors foyer d'Éco Entreprises Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une séance de travail tenue le 23 mai 2019, le conseil de la MRC d'Argenteuil a convenu :

- de s'engager à avancer le paiement jusqu'à concurrence de 100 000 \$ pour l'achat des équipements de récupération pour elle-même et toutes les municipalités participantes, dans le cadre dudit programme ;

- de demander à chaque municipalité locale participante de s'engager par résolution à rembourser à la MRC les coûts des équipements commandés et de se charger de leur installation et du retrait de toute poubelle orpheline sur les sites visés, comme exigé par le programme.

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme de récupération peut être associé à d'autres sources de financement ;

**CONSIDÉRANT QU'**un second programme de financement est accessible pour l'année 2019, soit le programme d'amélioration de la performance de Tricentris, et pourrait être appliqué à ce projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Argenteuil a transmis les coûts unitaires estimés suivants :

Prix unitaire ESTIMÉ		Avant taxes	TPS - Taxes nettes
Duo bac extérieur (déchet et recyclage)	DUO – Extérieur	1 350,00 \$	1 417,50 \$
Trio bac extérieur (déchet/recyclage/compost)	TRIO – Extérieur	1 550,00 \$	1 627,50 \$
Trio bac intérieur (déchet/recyclage/compost)	TRIO – Intérieur	1 575,00 \$	1 653,75 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Alain Giroux

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** la municipalité du Canton de Gore exprime sa volonté de participer au *Programme de récupération hors foyer d'Éco-Entreprises Québec* ;

**QUE** la municipalité du Canton de Gore acquiert un maximum de 3 équipements de récupération pour ses propres besoins à la condition de l'obtention d'une aide financière de 1 000 \$ par contenant dans le cadre du *Programme de récupération hors foyer d'Éco entreprises Québec* ;

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Gore s'engage à rembourser à la MRC les coûts taxes nettes des équipements commandés pour sa municipalité ainsi que les frais de livraison relatifs à cet achat avant le 31 décembre 2019 ;

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Gore s'engage à respecter les critères du *Programme de récupération hors foyer d'Éco entreprises Québec* ;

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Gore s'engage à installer les équipements obtenus et à retirer toute poubelle orpheline sur les sites visés avant le 31 décembre 2019 ;

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Gore demande à la MRC d'Argenteuil, pour et au nom de la municipalité du Canton de Gore, d'effectuer également les démarches pour le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Tricentris, dans le cadre de son programme d'amélioration de la performance pour l'année 2019.

**ADOPTÉE.**

2019-09-220

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2018-08-173 CONCERNANT L'ENTENTE DE FINANCEMENT ÉCOPRÊT AVEC LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE PORTANT LE MATRICULE 4871-38-5533 POUR LE REMPLACEMENT DE L'INSTALLATION SEPTIQUE**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de financement a été acceptée entre la Municipalité et le propriétaire de l'immeuble portant le matricule 4871-38-5533 dans le cadre du programme ÉcoPrêt ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été effectués sans avoir complété les étapes nécessaires pour poursuivre l'entente avant la date convenue ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'abroger la résolution 2018-08-173 afin de libérer les fonds réservés pour l'application de cette entente.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Anselmo Marandola

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**D'ABROGER** la résolution 2018-08-173.

**ADOPTÉE**

2019-09-221

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2018-08-174 CONCERNANT L'ENTENTE DE FINANCEMENT ÉCOPRÊT AVEC LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE PORTANT LE MATRICULE 4871-38-1235 POUR LE REMPLACEMENT DE L'INSTALLATION SEPTIQUE**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de financement a été acceptée entre la Municipalité et le propriétaire de l'immeuble portant le matricule 4871-38-1235 dans le cadre du programme ÉcoPrêt ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été effectués sans avoir complété les étapes nécessaires pour poursuivre l'entente avant la date convenue ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'abroger la résolution 2018-08-174 afin de libérer les fonds réservés pour l'application de cette entente.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Alain Giroux

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**D'ABROGER** la résolution 2018-08-174.

**ADOPTÉE**

2019-09-222

**DÉMISSION DE MONSIEUR CHRISTOPHER HARRIS À TITRE DE LIEUTENANT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE**

---

**CONSIDÉRANT** la démission de monsieur Christopher Harris à titre de lieutenant pour le service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Gore déposée au directeur de service le 27 août 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Christopher Harris désire demeurer pompier pour le service de sécurité incendie.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE RECEVOIR** la démission de monsieur Christopher Harris à titre de lieutenant pour le service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Gore ;

**DE CONFIRMER QUE** monsieur Christopher Harris garde son statut de pompier pour ledit service.

**ADOPTÉE.**

2019-09-223

**NOMINATION DE MONSIEUR SYLVAIN LAVALLIÈRE À TITRE DE LIEUTENANT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE**

---

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a une vacance au poste de lieutenant pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Gore ;

**CONSIDÉRANT QUE** le pompier, monsieur Sylvain Lavallière, a exprimé son intérêt pour ce poste ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Lavallière a déjà complété avec succès les tests d'aptitudes ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation déposée par le directeur du Service de sécurité incendie;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE NOMMER** monsieur Sylvain Lavallière lieutenant pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Gore.

**ADOPTÉE**

2019-09-224

**DÉMISSION DE MADAME GENEVIÈVE DUBUC À TITRE DE RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

---

**CONSIDÉRANT** la démission de madame Geneviève Dubuc occupant la fonction de Responsable de l'environnement et du développement durable déposée à la directrice générale le 28 août 2019.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE RECEVOIR** la démission de madame Geneviève Dubuc ;

**DE SOULIGNER** la qualité du travail de madame Dubuc depuis son embauche le 23 janvier 2017 ;

**DE REMERCIER** madame Geneviève Dubuc pour ses services au sein de notre organisation municipale et de lui souhaiter la meilleure des chances et un franc succès dans son nouveau travail.

**ADOPTÉE.**

2019-09-225

**AFFICHAGE D'UN POSTE D'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT ET EN DÉVELOPPEMENT DURABLE**

---

**CONSIDÉRANT** la démission de madame Geneviève Dubuc à titre de Responsable de l'environnement et du développement durable en date du 28 août 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste d'inspecteur en environnement et en développement durable est vacant ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire afficher ce poste pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste est un poste permanent à temps complet.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AFFICHER** le poste d'inspecteur en environnement et en développement durable selon les procédures établies par la municipalité.

**ADOPTÉE**

2019-09-226

**FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – MADAME JODY ANKER À TITRE DE RESPONSABLE DES LOISIRS ET PLEIN AIR**

---

**CONSIDÉRANT QUE**, par sa résolution numéro 2018-12-338, la municipalité a procédé à l'embauche de madame Jody Anker à titre de Responsable des loisirs et plein air, et ce, à compter du 10 décembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2019-06-142 a prolongé la période de probation de madame Anker ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Anker a atteint les objectifs fixés à son embauche.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE METTRE FIN** à la période de probation de madame Jody Anker à compter du 10 septembre 2019.

**ADOPTÉE.**

2019-09-227

**FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – MONSIEUR JÉRÔME MERCIER À TITRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL EN URBANISME**

---

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro 2018-12-304, la municipalité a procédé à l'embauche de monsieur Jérôme Mercier à titre d'inspecteur municipal en urbanisme à compter du 19 décembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2019-06-141 a prolongé la période de probation de monsieur Mercier ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Mercier a atteint les objectifs fixés à son embauche.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE METTRE FIN** à la période de probation de monsieur Jérôme Mercier à compter du 19 septembre 2019.

**ADOPTÉE.**

2019-09-228

**SUSPENSION ADMINISTRATIVE D'UNE PERSONNE À L'EMPLOI DE LA MUNICIPALITÉ**

---

**CONSIDÉRANT QU'**un fait grave a récemment été porté à l'attention des représentants de la municipalité, lequel concerne une personne à l'emploi de la Municipalité, qu'il ne convient pas de nommer aux fins de la présente résolution vue son caractère public, mais dont tous les membres du conseil connaissent l'identité ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce fait grave justifie l'imposition d'une mesure de suspension administrative ;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne concernée a été rencontrée et avisée, par écrit, des modalités de sa suspension ;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne concernée est présentement suspendue à la suite de l'intervention urgente et rapide de Mme Julie Boyer, directrice générale.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ENTÉRINER** la suspension administrative imposée par Mme Julie Boyer, pour valoir comme si elle avait été imposée par le conseil municipal.

**ADOPTÉE**

*Madame la conseillère Shirley Roy quitte la séance*

2019-09-229

## PRISE EN CHARGE DU DÉNEIGEMENT DE CERTAINES RUES PRIVÉES

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu des demandes pour la prise en charge du déneigement de certaines rues privées conforme au règlement numéro 211 concernant l'aide aux associations de résidents pour le déneigement et les projets d'entretien des rues privées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction a effectué une analyse des demandes et recommande l'octroi des subventions suivantes :

Nom de la Rue	Soumission pour le déneigement 2019-2020
Rue Racine	2 012.07 \$ taxes incluses
Rue Lac Evans	7 473.38 \$ taxes incluses
Rue Gombas	2 184.53 \$ taxes incluses
Rue My Estate	4 886.44 \$ taxes incluses
Rue Ray Sud	4 001.13 \$ taxes incluses
Rue Birch (côté du 32 Birch)	3 334.28 \$ taxes incluses
Domaine Lakefield	71 859.38 \$ taxes incluses
Rues Purdie et O'Farrell	4 546.11 \$ taxes incluses

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :**

**D'OCTROYER** une aide financière pour le déneigement 2019-2020 des rues suivantes :

- Rue Racine : au montant de 2 012.07 \$
- Rue Evans : au montant de 7 473.38 \$
- Rue Gombas : au montant de 2 184.53 \$
- Rue My Estate : au montant de 4 886.44 \$
- Rue du Lac Ray Sud : au montant de 4 001.13 \$
- Rue Birch (côté du 32 Birch) : au montant de 3 334.28 \$
- Domaine Lakefield : au montant de 71 859.38 \$
- Rues Purdie et O'Farrell : au montant de 4 546.11 \$

**AUTORISER** madame Julie Boyer, directrice générale, à préparer et à signer les ententes nécessaires concernant l'aide financière octroyée par la municipalité pour le déneigement des chemins ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉE**

2019-09-230

## DON À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALET B & B INC. POUR L'ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE ANNUELLE

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des propriétaires de chalet B & B inc. organise chaque année une épluchette de blé d'Inde ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité apporte son appui à cet évènement chaque année ;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'aide financière a été demandée par l'association.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE REMETTRE** un don de 200 \$ à l'association des propriétaires de chalet B et B inc. pour aider à l'organisation de cet évènement annuel.

**ADOPTÉE**

2019-09-231

**PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION À L'ORGANISME « LES SENTIERS DE GORE »**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a accordé, par l'adoption de son budget 2019, une contribution de 15 000 \$ à l'organisme « Les Sentiers de Gore » pour le développement, l'entretien et la mise en valeur des sentiers du territoire de la municipalité ;

**CONDIÉRANT QUE** le premier des trois versements prévus a été effectué le 28 mai 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le deuxième versement est dû.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** le paiement du deuxième versement de la contribution accordé à l'organisme « les Sentiers de Gore » de 5000,00 \$,

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-701-90-499.

**ADOPTÉE**

2019-09-232

**CONTRIBUTION À L'ORGANISATION DE LA SOIRÉE-BÉNÉFICE POUR AMASSER DES FONDS POUR LES PANIERS DE NOËL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la soirée-bénéfice qui vise à amasser des fonds pour les paniers de Noël aura lieu le 21 septembre 2019 au club de golf Dunany ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la location de la salle a été majoré de 630 \$ et que les organisateurs doivent couvrir ce coût ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite contribuer à l'initiative des bénévoles qui organisent cette soirée-bénéfice.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE CONTRIBUER** la somme de 630 \$ à cette soirée-bénéfice afin de couvrir les coûts excédentaires liés à l'utilisation de la salle du club de golf Dunany.

**ADOPTÉE**



## DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS D'AOÛT 2019

---

Durant le mois, nous avons délivré 40 permis comme suit :  
08 permis de renouvellement de nouvelle construction ;  
04 permis d'installation septique ;  
06 permis de lotissement ;  
22 certificats d'autorisation (dont 9 pour l'abattage d'arbre résidentiel).

## DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS D'AOÛT 2019

---

La directrice générale dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois d'août 2019.

2019-09-233

### APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du rapport daté du 2 septembre 2019 concernant les factures et les salaires payés au mois d'août 2019 et les factures à payer du mois de septembre.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** les comptes et les salaires payés pour le mois d'août 2019 et les comptes à payer totalisant 361 690.10 \$ et d'en autoriser le paiement ;

**QUE** le rapport daté du 2 septembre, 2019 est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

2019-09-234

### CONTRIBUTION AU TOURNOI DE PÊCHE DU LAC DAWSON

---

**CONSIDÉRANT QUE** des citoyens bénévoles organisent depuis 6 années consécutives un tournoi de pêche pour les résidents du Lac Dawson ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs résidents ont participé à ce tournoi de pêche et que tous les participants ont contribué financièrement à la tenue du tournoi ;

**CONSIDÉRANT QUE** les associations de lac disposent d'un budget annuel de la municipalité pour le financement d'activités et d'initiatives telles que ce tournoi de pêche.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE DONNER** une somme de 451.05 \$, taxes incluses, pour couvrir les dépenses dudit tournoi de pêche.

**ADOPTÉE**

2019-09-235

**INSCRIPTION D'UNE ÉQUIPE MUNICIPALE AU RELAIS 24 H DE LA MRC D'ARGENTEUIL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Relais 24 h de la MRC d'Argenteuil se tiendra au parc municipal du Canton de Gore les 20 et 21 septembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire participer au Relais en inscrivant une équipe ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire transmettre les fonds de l'équipe municipale à la Maison de la famille « Au cœur des générations d'Argenteuil » en reconnaissance et en appui de leur travail exceptionnel auprès des jeunes familles de la région.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'INSCRIRE** une équipe municipale au Relais 24 h de la MRC d'Argenteuil organisé par la Fondation Steve O'Brien pour la somme de 600 \$ ;

**DE NOMMER** la Maison de la famille « Au cœur des générations d'Argenteuil » à titre d'organisme local auquel la municipalité souhaite transmettre les fonds de son équipe.

**ADOPTÉE**

2019-09-236

**PARTICIPATION DES MUNICIPALITÉS RURALES À L'ÉLABORATION DE SOLUTIONS FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement travaille actuellement à réviser le Fonds vert afin de rehausser le caractère stratégique de ce dernier et mieux arrimer son action avec les orientations du gouvernement en matière de lutte contre les changements climatiques, de transition énergétique et de développement économique ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement réalise jusqu'au 15 octobre prochain une tournée de consultation des régions pour l'élaboration du Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** de plus en plus d'études scientifiques démontrent l'importante contribution des milieux naturels (les tourbières, les forêts et les sols agricoles) dans la lutte aux changements climatiques pour séquestrer le carbone ;

**CONSIDÉRANT QUE** les régions sont riches en milieux naturels et développent des expertises locales et régionales pour les conserver, les utiliser de façon durable et les restaurer ;

**CONSIDÉRANT QUE** les études scientifiques comme celles coordonnées par le Groupe Ouranos démontrent que les milieux naturels sont des infrastructures vertes naturelles clés dans une stratégie d'adaptation aux changements climatiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses études économiques comme celle portant sur le capital écologique du Grand Montréal soulèvent l'urgence d'investir pour préserver les nombreux services écologiques de régulation, d'approvisionnement, ontogéniques et socioculturels que nous procurent les milieux naturels ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement du territoire est un facteur capital et peut devenir un outil important pouvant influencer dans un sens ou dans l'autre la prospérité à long terme d'un territoire et qu'au Québec, de récentes études indiquent par exemple que la perte économique en termes de biens et services écologiques causée par les changements d'utilisation des sols durant l'étalement urbain entre 1960 et 2010, s'estime à plus de 236 millions de dollars par année ;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur des activités de plein air constitue un pôle important de loisirs au Québec, contribuant significativement à l'économie des régions et est loin de s'essouffler puisqu'une récente étude de la Chaire en tourisme Transat ESG UQÀM révèle que les Québécois pratiquant le plein air associent la nature avec le bien-être et 87 % d'entre eux considèrent qu'il réduit le stress ;

**CONSIDÉRANT QUE** les régions peuvent donc participer significativement aux solutions face à l'urgence climatique ainsi qu'aux autres enjeux notables tels que l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité, la santé publique et le développement régional.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Alain Giroux

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Clark Shaw

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**QUE** le conseil du Canton de Gore demande au gouvernement du Québec de diversifier les opportunités financières pour les municipalités en région afin qu'elles puissent protéger, mettre en valeur et restaurer leurs milieux naturels et ainsi lutter concrètement contre les changements climatiques, tant en matière de réduction des gaz à effet de serre qu'en adaptation aux changements climatiques, tout en créant de la richesse pour les communautés rurales ;

**QUE** le conseil du Canton de Gore demande au gouvernement du Québec de réserver une enveloppe du Fonds vert pour soutenir des projets de conservation en termes d'acquisition, de gestion et de restauration de milieux naturels, forestiers et agricoles ;

**QUE** le conseil du Canton de Gore demande à la fédération canadienne des municipalités de bonifier son Fonds Municipal vert pour y inclure des projets de conservation en termes d'acquisition, de gestion et de restauration de milieux naturels et forestiers ;

**QUE** le conseil du Canton de Gore demande à la MRC d'Argenteuil, à la Fédération canadienne des municipalités ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités de l'appuyer dans cette démarche ;

**QUE** le conseil du Canton de Gore demande au gouvernement du Québec de faire l'inventaire de ses actifs naturels non essentiels et d'encourager l'acquisition de ces derniers par les instances municipales régionales et locales.

**ADOPTÉE**

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Une deuxième période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Question sur l'application de la suspension administrative traitée à la présente séance
- Remerciement fait par le représentant de « Les Sentiers de Gore » pour l'appui de la municipalité et une invitation à tous de participer aux activités et événements organisés par cet organisme
- Demande concernant l'accès à la rue du Lac Evans par le Service de sécurité incendie lors d'une intervention d'urgence
- Travaux faits par le MTQ pour remplacer un ponceau sur la route 329, au coin des chemins Cambria et Braemar
- Demande de dos d'âne sur le chemin du Lac Chevreuil pour contrôler la vitesse excessive
- Plainte concernant les bacs de matières résiduelles qui traînent sur les bords des chemins après la collecte hebdomadaire
- Gestion des barrages
- Condition du chemin Cambria
- Demande concernant les avis envoyés aux propriétaires des chemins privés
- Remerciement pour le travail fait par les travaux publics sur le chemin du Lac Grace
- Commentaire sur le dos-d'âne installé à l'arrêt du chemin Braemar

**2019-09-237**

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Alain Giroux

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :**

**DE CLORE** et lever la présente séance à 21 h 48.

**ADOPTÉE.**